

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT PUBLIC :
 Ville :
 Nombre d'habitants :
 Personne en charge du dossier
 ☎ :/...../...../...../..... Mail :

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Doivent être recensés :

Les fonctionnaires titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel en position d'activité, de détachement ou de congé parental au 1^{er} janvier 2026

Cas particuliers :

- ✓ Les fonctionnaires mis à disposition sont pris en compte dans l'effectif de leur administration d'origine.
- ✓ Les fonctionnaires en position de détachement sont pris en compte dans l'effectif de leur administration d'origine **et** également dans l'effectif de leur administration d'accueil, sauf si la même CAP est compétente dans les deux cas.
- ✓ **Les fonctionnaires intercommunaux et pluricommunaux ne sont recensés qu'une fois s'ils relèvent de la même CAP, et ce auprès de l'employeur principal.**
- ✓ Les agents titulaires de plusieurs grades sont à recenser autant de fois qu'ils relèvent de CAP différentes.
- ✓ Les fonctionnaires détachés pour stage sont recensés au regard de leur grade dont ils sont titulaires.

Effectifs au 01/01/2026	Hommes	Femmes	Total
CAP Catégorie A			
CAP Catégorie B			
CAP Catégorie C			

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Doivent être recensés :

- ✓ Les contractuels **de droit public** :
 - **en CDI**
 - OU
 - **Bénéficiaire, depuis au moins 2 mois d'un CDD d'une durée minimale de 6 mois ou d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois,** exerçant leurs fonctions ou placés en congé rémunéré ou en congé parental au 1^{er} janvier 2026.
- ✓ **Les agents intercommunaux et pluricommunaux ne sont recensés qu'une fois s'ils relèvent de la même CCP, et ce auprès de l'employeur principal.**
- ✓ **Les agents en CDI mis à disposition doivent être recensés par leur collectivité d'origine.**

Effectifs au 01/01/2026	Hommes	Femmes	Total
Contractuels De droit public Catégories A, B et C confondues			

LE COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Doivent être recensés :

- ✓ Les fonctionnaires titulaires en position d'activité, de congé parental, ou accueillis en détachement, ou mis à disposition de la collectivité.
- ✓ Les fonctionnaires stagiaires en position d'activité ou de congé parental.
- ✓ Les contractuels de **droit public** et de **droit privé** /
 - **en CDI**
 - OU
 - **bénéficiant depuis au moins 2 mois d'un CDD d'une durée minimale de 6 mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois**, exerçant leurs fonctions ou placés en congé rémunéré ou en congé parental au 1^{er} janvier 2026.
- ✓ **Les agents intercommunaux et pluricommunaux ne sont recensés qu'une fois s'ils relèvent du même CST, et ce auprès de l'employeur principal.**

Effectifs au 01/01/2026	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires titulaires			
Fonctionnaires stagiaires			
CDI et CDD de droit public			
CDI ou CDD de droit privé			

CERTIFIE LES DONNEES CI-DESSUS EXACTES PAR LE MAIRE / LE PRESIDENT

A, le

Signature et cachet de l'autorité territoriale